

Fiche d'Inscription

Nom et prénom :

Date de naissance :

Profession si majeur(e) :

Profession de la mère si mineur(e) :

Profession du père si mineur(e) :

Adresse :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Adresse mail (écrire en minuscules) :

Votre adresse mail sera utilisée par SARAH DANSE pour être tenu au courant d'informations importantes (stages, spectacles, horaires de répétitions, costumes....) - Pour suivre le quotidien de SARAH DANSE, vous pouvez rejoindre notre PAGE FACEBOOK.
Pour les parents séparés, n'hésitez pas à nous fournir les 2 adresses mail.

Expérience en danse et/ou activités qui engagent le corps :

Stages et projets chorégraphiques 2023 2024

- Adultes tous niveaux - Ados >16 ans et jeunes adultes		Session 3h / 15h à 18h	Paiement	
			Chèque	Liquide
	23/09/23	45 €		
	21/10/23	45 €		
	18/11/23	45 €		
	27/01/24	45 €		
	10/02/24	45 €		
	23/03/24	45 €		
	20/04/23	45 €		
	18/05/24	45 €		
	15/06/24	45 €		
		EN 3X	EN 10X	Année
Engagement sur les 9 stages* (réduction 10% : 360€ au lieu de 405€)		3 x 120 €	10x36	360 €

Lieu de pratique : Judo Club de Venelles, 24 avenue de Ribas à Venelles

* Dans le cas d'un engagement sur l'année, les paiements sont à remettre en INTEGRALITE à l'inscription. Ils seront encaissés au fur et à mesure de l'année (en début pour les 1x, chaque début de trimestre pour les 3x et chaque mois pour les 10x) - **Pour le paiement par chèque : à l'ordre de la Compagnie SARAH DANSE**

Dans une exigence de qualité, il sera demandé une participation aux frais des stages et du spectacle (usure des accessoires et costumes utilisés pour le spectacle) de 40 €

INFORMATIONS PRATIQUES ET REGLEMENT

En participant aux ateliers de création chorégraphique en danse orientale contemporaine, vous devenez adhérent de la Compagnie SARAHDANSE.

Quelques informations pratiques :

Rappel : POSSIBILITE D'UN COURS D'ESSAI

Les activités se pratiquent pieds nus ou en chaussettes. Pour la tenue, soyez à l'aise dans des vêtements souples avec un grand châle pour mettre sur les hanches.

Pensez à la bouteille d'eau !

La compagnie SARAHDANSE est affiliée au dispositif "Collégien de Provence" Conseil Départemental des Bouches du Rhône) et également au Pass'loisirs du CCAS de la ville de Venelles.

En outre, pensez à demander à votre employeur de quels avantages vous pouvez bénéficier pour une activité culturelle et sportive. Les comités d'entreprise prennent souvent en charge une partie des cotisations annuelles.

Dans le cadre des activités de SARAHDANSE (ateliers, spectacles...) vous ou votre enfant peut être amené à être photographié et filmé. Ces photos et vidéos pourront être utilisées dans le cadre de documents de communication internes et externes, des films des spectacles de fin d'année et de la publication éventuelles dans la presse. Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction de ces photos respecteront l'anonymat de l'enfant et ne porteront pas atteinte à sa réputation. Si vous êtes contre cette proposition, merci de nous en faire part par courrier : Compagnie SARAHDANSE, 1 impasse des Chênes, 13770 VENELLES. Nous ferons alors attention à votre absence sur les photos.

Durant leur pratique, les adhérents de SARAHDANSE s'engagent à adopter un comportement sérieux et sensible au sein du lieu de danse.

Sécurité : toute personne pratiquant les activités proposées par SARAHDANSE est tenue de respecter les règles élémentaires de sécurité, de lire les panneaux concernant les mesures de prévention contre l'incendie et d'en appliquer les consignes du lieu où elle pratique.

Responsabilité : SARAHDANSE ne peut, en aucun cas, être tenue pour responsable des accidents corporels engendrés par la pratique d'une activité ainsi que des vols ou détérioration sur les effets personnels des adhérents.

Mineurs : il est demandé aux parents de s'assurer de la présence du professeur avant de laisser leur enfant. Les enfants ayant l'autorisation de sortir seuls doivent remettre à leur professeur une attestation écrite de leurs parents. Il appartient aux parents d'assurer ou de faire assurer la surveillance des enfants en dehors des heures de cours, SARAHDANSE ne pouvant être tenue pour responsable.

SARAHDANSE se réserve le droit d'avertir puis d'exclure tout adhérent qui ne respecterait pas ce règlement intérieur. Tout adhérent dégradant volontairement ou involontairement le matériel ou les locaux devra en payer le réparations. Toute agressivité verbale ou physique envers autrui sera passible d'une exclusion immédiate.

J'ai lu, approuvé et signé les informations pratiques ci-dessus et je m'engage à les respecter.

J'ai noté que le remboursement n'est possible que pour raison médicale ou professionnelle.

Nom et signature :

Nous vous souhaitons une très belle saison 2023/2024
Rachida GOUDJIL et la Compagnie SARAHDANSE